

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SEMAINE

EN FRANCE

Le nouveau ministère. — Les problèmes sociaux internationaux

Pourquoi ne pas réveiller de vieux souvenirs ? Le Cabinet Doumergue est accueilli par la presse réactionnaire et progressiste comme fut accueilli M. Loubet à son retour de Versailles et le ministère Waldeck-Rousseau lors de sa constitution. Nos adversaires brandissent déjà leurs armes préférées : l'injure et le trognon de chou. Le rapprochement n'est pas pour déplaire. La menace ne parviendra point à effrayer les nouveaux ministres. Chacun s'annoncera simplement qu'il puisse y avoir tant de fiel dans le cœur des modérés, tant d'exaltation dans l'âme des apaisés.

Au vrai, les deux époques se ressemblent plus peut-être qu'on ne l'imagine. Le Cabinet Waldeck était la réaction salubre contre « l'esprit nouveau ». Le Cabinet Doumergue est la réaction nécessaire contre l'apaisement. A quinze ans de distance, les mêmes causes produisent les mêmes effets. Dans les deux cas, le mal a été provoqué par les républicains s'abandonnant aux délices d'une passagère victoire. Pendant qu'ils se reposaient, vivant dans une trompeuse quiétude pareille au décor d'un bois sacré, nos adversaires, d'après une tactique qu'ils ont naturellement empiétée et usurpée. Et lorsque les yeux s'ouvrent enfin, lorsqu'on voit, lorsqu'on constate, il faut répéter après Waldeck-Rousseau : « La trahison, nous l'avons trouvée partout ! »

De quels espoirs se berçaient donc ceux-là qui ne servent que le Roi ou le Pape pour que leur désillusion soit si forte ? Nous ne croions, écrivait-il, à la certitude de ce Cabinet qu'après avoir lu les noms dont il est composé à l'« Officiel ». Leur curiosité doit être aujourd'hui rassasiée. Mais cette incrédulité démontre que depuis longtemps nous nous promenions au bord de l'abîme. Il est de toute urgence que le nouveau ministère agisse vite, qu'il renoue la tradition démocratique, un instant interrompue, qu'il fasse renaitre l'espérance et la confiance au cœur du peuple en prouvant qu'il y a chez les dirigeants de véritables qualités plébiennes.

Au mois de septembre dernier, au Congrès du chômage tenu à Gand, et consacré à l'organisation internationale de la prévoyance sociale, M. Léon Bourgeois a prononcé un magistral discours, dans lequel il a exposé en termes clairs et précis l'un des problèmes les mieux faits pour retenir l'attention de ceux qui recherchent, sans se lasser jamais, une justice sociale meilleure.

Il faut que, contre les « maux sociaux », se dresse l'effort social, qu'il tende, par une organisation collective d'assistance et surtout d'assurance et de prévoyance, à diminuer les douloureuses statistiques de la misère. Cette organisation de la prévoyance mutuelle, si parfaitement comprise dans certains pays, court le risque de ne pas produire les bienfaits qu'on est en droit d'en attendre, si chaque pays ne l'organise que pour lui. Les relations économiques de la vie moderne s'étendent au-delà des limites d'un Etat ; l'internationalisation des capitaux, des entreprises, des conditions de salaires forment entre les nations des points de contact, qui établissent une similitude dans les intérêts dont on doit tenir compte ; elle crée une solidarité entre les problèmes sociaux, solidarité qui a ses avantages, mais aussi ses inconvénients. En effet, une réforme sociale, adoptée par un pays tandis qu'elle est repoussée par les autres, peut entraîner, du fait de la concurrence sociale, une répercussion ayant

des conséquences désastreuses sur son marché intérieur.

Il faut en même temps qu'elle et avec elle une législation internationale fondée sur un programme social, élaboré en commun.

A L'ÉTRANGER

En Angleterre

Au moment même où la chute du ministère Barthou démontrait une fois de plus combien la durée des cabinets était éphémère en France, le gouvernement Anglais célébrait le huitième anniversaire de son avènement au pouvoir. En réponse à une adresse que lui a présentée, à cette occasion, à Manchester, le président de la Fédération libérale, M. Asquith a passé en revue l'œuvre accomplie par son ministère pendant cette période. Les trois premières années, a-t-il dit, ont été perdues, parce que tous ses efforts ont été constamment entravés par le veto de la Chambre des Lords, aussi bien en ce qui concerne l'instruction publique que sur la question des licences, du vote plural et pour une répartition plus équitable des impôts. C'est alors que le Gouvernement a pensé qu'il était temps d'exécuter le legs fait au parti libéral par le plus illustre de ses chefs, M. Gladstone. Cela a entraîné deux élections générales et une perte de temps considérable pour le Parlement et pour le public ; mais le droit de veto des Lords est maintenant mort et bien mort. En votant la suppression, ce n'est pas une simple manifestation que la majorité de la Chambre des Communes a voulu faire, elle a entendu que le Gouvernement en usât pour faire aboutir les réformes que le parti libéral a inscrites dans son programme. Et en fait, l'œuvre accomplie est colossale.

LE FURETEUR.

HATONS-NOUS

Ecrire que les propositions de mon ami J.-L. Breton sont marquées au coin du bon sens, c'est faire œuvre inutile. Chacun le sait J.-L. Breton est un des esprits les plus judicieux de cette Chambre. En traçant ces lignes élogieuses je n'adresse point à Breton un compliment exagéré. Car cette législation ne sera pas inscrite dans l'histoire, comme représentant très spécialement le bon sens français. Elle détient le record de l'incohérence. Cette Chambre est tantôt progressiste, tantôt radicale. Je ne désespère pas de marquer un jour son adhésion pleine et entière au *futurisme*. Quatre-vingt députés issus de coalitions, des « mal-zélés » comme disait l'autre jour un rude représentant du peuple, vont à hue, à dia, suivant le coup de fouet du conducteur ou, si vous le préférez pour être fort civil, le tour de main du Premier Ministre.

Prions les dieux immortels que Gaston Doumergue la dirige dans les voies de la Sagesse radicale. Ainsi soit-il.

Mais revenons à Breton et à ses projets. Breton demande qu'on ne discute pas le budget cette année. Entendons-nous. Vous savez que les exercices annuels principaux et réguliers auxquels se livrent nos députés sont : 1° le vote du budget (loi des dépenses) ; 2° le vote de la loi des finances (loi des recettes) ou, comme il est cinq cent quatre-vingt-trois députés, — ce qui donne une somme rondelette de bavards — la discussion du budget dure pendant de longs mois. Chacun veut raconter des histoires sur un chapitre ou deux. Quand elles sont finies, on recommence. Ainsi, chaque année, les rats des champs et de cave, les Directeurs d'Industrie d'Etat, les fraudeurs, les sous-préfets sont pris à partie ; on prétend que tous ces êtres vivants sont nos principaux rongeurs.

Breton, plein de sagesse, dit : « Pourquoi recommencer la série des discours ? Pourquoi resup-

primer les sous-préfets, et médire encore des campagnes qui sont têtes mentes et dévastatrices des champs, ainsi que l'a appris, à la Chambre mon distingué collègue André Hesse ? Pourquoi dépenser le temps et la patience des sténographes à enregistrer des phrases connues sur la mutualité agricole qui est la plus noble chose du monde ? Chacun est de cet avis. C'est entendu. Je n'en disconviens pas. Ni vous non plus. Nous sommes prêts à déclarer que tous les députés qui parlent dans le budget sont des orateurs admirables, qu'ils ont la science juridique de Sieyès, l'esprit de Charles-Benoist, la fougue de Groussier, la diction de Gémier et le charme de Paul Boncour. Louons-les ! Mais qu'ils se taisent.

Ces paroles qu'a prononcées Breton et que je retrace aussi fidèlement que possible, en regrettant toutefois de ne point pouvoir y faire passer le beau souffle d'indignation qui les animait, ces paroles dis-je, vous semblent plutôt justes. Vous avez raison.

Dès lors, j'ai gagné mon procès. Et j'ai fait un article passable (ce qui me réjouit). Vous allez sûrement approuver la conclusion que je formule avec Breton : la Chambre doit décider que le budget de l'an dernier sera également celui de cette année. En un tour de scutin, crac, ce sera fini. Nous abordons ensuite la loi de finances. Etnous vous offrirons de nouveaux impôts. Je vous quitte sur cette perspective reposante.

Georges PONSOT
Député du Jura.

Déclaration Ministérielle

Dès l'ouverture de la séance de la Chambre, M. Doumergue, président du Conseil, a donné lecture de la déclaration ministérielle suivante :

Messieurs,

Le gouvernement qui se présente devant vous, a le ferme dessein de servir les grands intérêts du pays et ceux de la République, qu'il ne sépare point. (Très bien ! à gauche.)

« Il ne peut réaliser ce dessein que par l'union réfléchie et durable des républicains de gauche, dont il vous donne l'exemple par sa composition. (Très bien à gauche.)

Il ne saurait durer ni agir sans la collaboration et l'appui d'une majorité nettement, exclusivement républicaine. (Applaudissements prolongés à gauche.) Voix au centre : Vive Briand ! (Exclamations.)

Majorité de Gauche Et celle-là seulement

Il ne resterait pas au pouvoir si cette majorité lui faisait défaut. C'est elle seule qui peut lui donner la force et l'autorité dont il a besoin, dans les circonstances présentes. (Exclamations à droite.)

Ces circonstances exigent l'attention vigilante de tous ceux qui se préoccupent d'assurer en même temps que la prospérité et la grandeur de la patrie, la défense et le développement des institutions républicaines ouvertement ou insidieusement attaquées depuis quelques temps par d'irréductibles adversaires. (Exclamations à droite.) Elles ont cependant, depuis quarante-trois ans, assuré à notre pays la paix dans la dignité en même temps que l'ordre et la tranquillité au dedans, accru sa richesse, augmenté le bien-être et les libertés des citoyens. (Très bien.)

Aussi sommes-nous résolus à ne pas les laisser impunément attaquer. Messieurs, la Chambre élue en 1910, arrive à l'expiration de son mandat. Il n'est pas possible, à l'heure où nous sommes, de songer à réaliser un vaste programme. Aussi celui que vous soumet le gouvernement, est-il strictement limité aux nécessités présentes.

Notre premier souci sera d'assurer le vote dans le plus bref délai, du budget de 1914 (exclamations ironiques à droite) dont nous nous efforcerons en faisant appel au concours toujours si dévoué pour le bien de l'Etat, de vos Commissions financières, de réviser les propositions de dépense et les moyens d'équilibre.

Impôt sur le revenu Impôt sur la richesse

Nous représentons au Parlement les textes législatifs qui nous paraissent utiles pour faire face aux dépenses extraordinaires de la défense nationale.

Nous ferons en sorte qu'un nombre restreint d'exercices supporte le poids de ces charges. (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

La situation financière, que nous saisissons la première occasion d'exposer au Parlement dans son ensemble et dans ses détails, sera d'ailleurs l'objet de nos préoccupations essentielles. Le vote dont nous sommes issus a marqué l'adhésion de la Chambre au projet d'impôt général sur le revenu (vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche), frappant tous les citoyens et tous les revenus (applaudissements à l'extrême gauche) tel qu'il était sorti des délibérations de l'Assemblée précédente.

Le gouvernement s'emploiera à faire aboutir cette grande réforme devant le Sénat, et il fera tous ses efforts pour qu'elle devienne définitive à l'époque même où sera voté le budget de 1914.

Il entend poursuivre en même temps, et par les mêmes méthodes, l'institution d'impôts sur la richesse acquise, qui auront pour objet de couvrir les charges que nos budgets auront à supporter du fait des lois militaires. (Applaudissements à gauche.)

Le vote de ces grands impôts démocratiques nous paraît indispensable, à la fois pour subvenir aux frais nouveaux de la défense du pays, pour assurer le développement de l'outillage national également nécessaire à la prospérité de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, pour accomplir l'œuvre de dégrèvements équitables et mesurés que le parti républicain, soucieux de la justice contributive comme de la justice sociale, s'est engagé à mener à bonne fin, et aussi pour donner à notre système fiscal l'élasticité qui lui est nécessaire et qui aujourd'hui ne fait défaut à aucun des grands pays du monde.

Ainsi seulement, vous pourrez doter la France des finances libres et fortes qui sont indispensables à sa sécurité, à son développement et à sa grandeur.

Application des trois ans Préparation des adultes

Le grave problème de la défense nationale (mouvement) est étroitement lié à celui de la justice fiscale. L'impôt du sang pèse, en effet, d'autant plus lourdement sur les classes pauvres, que l'impôt du fisc, inégalement réparti, leur réclame plus que leur dû et va au-delà de leurs facultés contributives. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

En instaurant la justice fiscale, en évitant avec soin de laisser accroître, par des gaspillages, les dépenses nécessaires mais formidables qu'exige la sécurité de la patrie, nous rendons moins lourd le nouveau sacrifice que la loi de trois ans vient d'imposer au pays.

Vous savez dans quelles circonstances et à la suite de quels événements ceux-ci nous ont démontré la nécessité de fortifier notre défense militaire. (Voix à droite : Ah ! ah !)

Non point dans des intentions agressives, nous tenons à le déclarer hautement, après nos prédécesseurs, mais dans l'unique but de garantir la paix par l'affirmation d'une force capable d'inspirer le respect.

Messieurs, nul d'entre vous n'attend que nous vous propositions de rouvrir le débat sur la loi militaire récemment votée. (Exclamations ironiques à droite.)

C'est la loi, nous entendons l'appliquer loyalement.

Notre dessein est en même temps de consacrer notre effort à un ensemble de mesures qui, indépendantes de la durée du service sous les drapeaux, sont susceptibles de porter à son maximum la force défensive de la nation.

Sur la réforme électorale le pays se prononcera

Le Parlement discute depuis longtemps déjà la question de la réforme électorale (exclamations), sans que les deux Assemblées aient pu encore

se mettre d'accord. Le Sénat est actuellement saisi, pour la seconde fois, d'un projet voté par la Chambre des députés.

Le gouvernement, respectueux du vote récent émis par cette dernière, demandera au Sénat de se prononcer à son tour, aussi promptement que possible. Il s'emploiera de son mieux à rechercher, avec la Commission sénatoriale, les éléments d'une transaction.

Si l'accord ne pouvait s'établir entre les deux Assemblées, les prochaines élections législatives permettraient au pays de se prononcer. (Exclamations à droite.) C'est le pays, en effet, qui, seul, peut et doit décider dans une question qui intéresse à un si haut degré l'exercice de sa souveraineté. (Applaudissements à gauche.)

Aucun effort ne coûtera au gouvernement pour accentuer les réalisations de justice sociale et pour en préparer de nouvelles. Il poursuivra la lutte contre le taudis et la tuberculose. Il s'attachera à l'extension du système d'assurances sociales.

L'école laïque

L'école laïque (exclamations ironiques à droite), œuvre de la démocratie, sous l'égide d'une scrupuleuse neutralité, offre à tous les enfants de France l'instruction indispensable ; elle est l'école de la nation ; il n'est pas possible que, contre elle, persiste une campagne intolérable d'outrages et de calomnies sans qu'à ce grand effort ne corresponde, pour le refouler, un effort légal du parti républicain (Applaudissements prolongés à gauche.)

Si vous voulez défendre les institutions démocratiques visées à travers l'école, qui en est le symbole, il vous faudra assurer dans cette législature même, le vote du projet de loi sur la défense laïque.

Mais, après avoir protégé l'école contre le parti-pris, il la faudra défendre contre l'ignorance en rendant plus effective l'obligation et plus viables les œuvres post-scolaires ; la défendre aussi contre la misère, en votant le projet de loi qui vous est soumis et qui réorganise les Caisses des écoles. (Très bien.)

Fidélité aux alliances et politique de paix

Ces lois votées, le programme du parti républicain ne sera pas encore rempli. Au surplus, aucune loi ne dispense l'homme de l'effort continu. Le parti républicain saura coordonner son action pour fortifier la conscience et la raison du peuple et les soustraire à l'esprit de domination.

Au cours de la crise que l'Europe vient de traverser, le gouvernement de la République a pleinement éprouvé l'efficacité de ses alliances et de ses amitiés. Il y a puisé une partie de la force nécessaire à la sauvegarde de ses intérêts et de sa dignité. Nous entendons leur demeurer étroitement fidèles.

Nous poursuivrons donc, avec la Russie, l'intime et cordiale collaboration qui, en maintes circonstances, a permis aux deux Etats alliés de contribuer puissamment au maintien de la paix.

Nous nous attachons à développer la confiance intime dont la France et l'Angleterre se sont déjà donné des preuves si décisives.

Enfin nous ne serons pas moins attentifs à entretenir les courtoises relations qui nous unissent aux autres Etats, qui assurent le bon renom de la France dans le monde, qui attestent la sincérité de ses dispositions essentiellement pacifiques, et qui nous permettront, en nous appuyant sur la démocratie de notre pays, sur son armée et sur sa marine, dont le loyalisme républicain ne saurait être mis en doute, de travailler, dans l'ordre et dans la paix, à la grandeur de la patrie et à celle de la République.

Les gauches saluent d'applaudissements prolongés la dernière phrase de la déclaration.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 11 décembre
PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

Séance de grand gala. On s'écrase dans les galeries et les tribunes publiques. La tribune diplomatique est au complet, et il y a au moins cinq cent cinquante députés en séance à 2 h. 15, quand M. Deschanel, président, ouvre la séance. M. Doumergue fait son entrée,

salué par les applaudissements des gauches. M. Doumergue prend place au banc des ministres, où viennent le rejoindre aussitôt MM. Caillaux, Viviani, Renoult, Monis, Lebrun, Jacquier, Maginot, Malvy.

Le Président du Conseil, M. Doumergue, salué par toutes les gauches, monte à la tribune et donne lecture de la déclaration ministérielle que nous publions ci-dessus.

Les républicains applaudissent vigoureusement les déclarations du nouveau gouvernement.

M. Viollette interpelle le gouvernement sur la politique du Cabinet. Il dit sa satisfaction de voir un ministère décidé à faire une politique républicaine, et à tirer le pays de cette torpeur où l'avait plongé la politique d'apaisement.

M. Briand proteste et dit que lui a voulu faire de la politique républicaine : Il est très applaudi par la droite.

M. Viollette réplique et dit que M. Briand se pose en incompris, mais il est trop connu. Il termine en demandant au gouvernement de faire une politique exclusivement républicaine.

M. Rénac demande au gouvernement d'appliquer la loi de 3 ans de façon intégrale.

M. Thierry-Cazes compte qu'on pourra revenir à la loi de 2 ans.

M. de Grandmaison trouve qu'il y a des modérés dans le Cabinet actuel.

M. Doumergue répond. Il déclare se solidariser avec les républicains de gauche et il veut avoir les mêmes amis et les mêmes adversaires que ces républicains.

La durée du service militaire, dit-il, n'est pas un dogme ; mais la loi est la loi. Le pays républicain veut des réformes. Le Gouvernement ne négligera rien pour les faire aboutir.

M. Caillaux déclare à son tour, sur une question de M. Lefèvre, que le projet relatif à l'emprunt est retiré.

M. Lefèvre dépose une motion invitant le Gouvernement à refuser la cote à tout étranger avant que l'emprunt français soit réalisé.

M. Groussier parle de la R. P. et M. Jaurès déclare que les socialistes ne voteront pas pour le Gouvernement.

M. Deschanel dit qu'il a reçu deux ordres du jour. Le premier, de MM. Painlevé-Breton, ainsi conçu :

« La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, confiante en lui pour pratiquer une politique de réformes démocratiques fondée sur l'union des républicains et appuyée sur une majorité nettement et exclusivement républicaine, et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

Le second, de M. André Lefèvre, tend on a lu le texte plus haut.

M. Caillaux combat la motion de M. Lefèvre qui présente alors la motion suivante :

« Le gouvernement est invité à surseoir à toute admission à la cote d'emprunts étrangers jusqu'à ce que le Parlement ait voté la couverture des dépenses militaires. »

La première partie de l'ordre du jour Painlevé, jusqu'aux mots : « Repoussant toute addition », est mise aux voix.

La première partie de l'ordre du jour de confiance est adoptée par 293 voix contre 137.

Avant le vote sur l'addition proposée par M. Lefèvre, M. Deschanel dit que M. Gioux et divers de ses collègues ont déposé le texte suivant :

« La Chambre, résolue à réserver d'abord aux besoins nationaux les ressources financières du pays. »

M. Lefèvre combat ce texte qui, dit-il, n'est pas aussi explicite que le sien.

Le Président du Conseil repousse l'amendement Lefèvre et pose la question de confiance.

La priorité de l'amendement

Lefèvre est repoussée par 283 voix contre 214. Et la motion Gioux est votée par 350 voix contre 20.

L'ensemble de l'ordre du jour de confiance est adopté par 302 voix contre 141.

Et la séance est levée.

SÉNAT

Séance du 11 décembre 1913

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Dès l'ouverture de la séance, M. Biennu-Martin, gardes sceaux donne lecture de la déclaration ministérielle qui est unanimement applaudie par les républicains.

M. Gaudin de Villaine dépose immédiatement une demande d'interpellation sur cette déclaration.

On décide d'en fixer la date ultérieurement.

Après quoi, MM. Cicéron et Ribière, nouvellement élus, sont validés, puis M. Raynaud, ministre de l'Agriculture, dépose le projet de loi voté par la Chambre, sur les délimitations.

Le président déclare que ce projet est renvoyé à la commission compétente.

M. Vallé fait observer qu'il n'existe pas de commission compétente, mais une commission qui avait naguère la mission d'étudier la suppression des délimitations. Il faut donc nommer une nouvelle commission.

M. Rambourgt est d'un avis tout différent, car il s'agit toujours de la suppression des délimitations.

L'assemblée se range à l'avis de M. Rambourgt.

Et la séance est levée à 3 h. 35.

Séance du 12 novembre

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

L'élection de M. Leblond élu sénateur de la Seine-Inférieure est validée.

Le Sénat adopte le projet autorisant le gouvernement de l'Afrique Occidentale à contracter un emprunt de 167 millions pour construire des chemins de fer.

Le Sénat reprend la discussion du projet de loi relatif au régime des aliénés.

Les articles 1 à 8 sont votés.

Et la séance est levée.

LA CHANSON

Spectacles Parisiens

Colonne d'affiches, ou Conseils de Colonne.

A l'Opéra rien de notoire : C'est toujours le vieux répertoire.

Le Français, grâce à son plafond, Voit du monde à tous les balcons.

Au Comique-Opéra, C'est le Reste entre le ziste et le zeste.

Après diner, c'est de bon ton D'aller dormir à l'Odéon.

Le Vaudeville tient la veine Avec Battaille et son Phalène;

Prévost et ses Anges Gardiens, A Marigny marchent très bien;

Sarah-Bernard avec aisance, Tous les soirs fait sa Renaissance.

Au Grand-Guignol coule le sang, Dans Zézette et La Dame en Blanc.

Veux-tu le dilater la rate? Va donc voir jouer Triple-Patte.

Aimes-tu pleurer comme un veau? Va donc ruisseler au Ruissseau.

Si le Palais-Royal te tente, Va applaudir La Présidente;

Si tu n'as pas peur du canon, Va admirer Napoléon.

Préfèrerais-tu la Féerie? Cours au Châtelet, je t'en prie.

Au Châtelet d'Eau succès toujours : C'est Le Comte de Lucembourg.

Veux-tu tableau de Haute-Graisse? Va voir jouer L'Amour engraisse.

Mais où cours-tu comme un levrier? — Vers Montmartre et ses Chansonniers.

Armand LAGASPIE.

Tous droits réservés.

INFORMATIONS

Les instituteurs contre l'Archevêque

La cour d'appel d'Orléans, siégeant en audience solennelle, a rendu son arrêt dans l'affaire de la fédération nationale des Amicales d'instituteurs.

Après avoir énoncé le passage de la lettre pastorale de 1909, qui est le plus particulièrement préjudiciale aux instituteurs, la cour d'appel d'Orléans confirme la décision des juges de Reims et condamne le cardinal Luçon à payer aux instituteurs 500 francs à titre de dommages-intérêts, et à tous les dépens.

Le général Faurie en Conseil d'Etat

Le général Faurie vient de déferer au Conseil d'Etat, pour excès de pouvoir, le décret en date du 14 novembre dernier, qui l'a mis d'office à la retraite.

Ce décret ayant été rendu sur l'avis d'un Conseil d'enquête « irrégulièrement constitué », le général entend le faire annuler.

La Joconde est retrouvée

La Joconde est retrouvée à Florence. Une arrestation a été opérée. Le panneau a été identifié par le conservateur du musée de Florence.

Elle avait été volée par un italien qui voulait se venger a-t-il dit, des vols commis par Napoléon en Italie.

Petites Nouvelles

Le roi et la reine d'Espagne ont assisté jeudi à un dîner offert à l'Élysée par le Président de la République.

M. Briand a été admis comme membre du groupe de l'Entente démocratique de la Chambre.

Un ancien forçat, Francisco Lopez, a tué, à Cerbère, son beau-frère, Francisco Castro.

A Liège, le chevalier de Theux, faisant une ronde avec ses gardes-chasse, a été blessé mortellement par un braconnier.

On mande de Cadix que, pendant le voyage de la Corogne à Cadix du transatlantique « Alphonse-XII », les mécaniciens et chauffeurs se révoltèrent contre les officiers. Une bagarre éclata. Un officier et plusieurs chauffeurs ont été blessés. Les révoltés ont été arrêtés en rade de Cadix.

Trois recrues alsaciennes du 99^e à Saverne, ont comparu devant le Conseil de guerre pour avoir rapporté les propos du lieutenant Forstner. Elles ont été condamnées, l'une à 6 semaines et les deux autres à 3 semaines de prison.

CAUSERIE

Marchandes de fleurs

Les voilà donc supprimées ces pauvres marchandes de fleurs qui traînaient le long des rues leurs paniers enroulés! Désormais, nous ne les trouverons plus sur notre chemin, tendant timidement au bout de leurs doigts amaigris le classique bouquet de violettes.

Finie cette époque!

Ainsi en décida M. Hennion, préfet de police. Pensant sans doute que les marchandes de fleurs pouvaient être agréablement remplacées par les poubelles déposées maintenant à toute heure dans tous les coins de la capitale; il n'a pas hésité à supprimer ce commerce en pleine rue. Pourtant quel mal causait donc ces malheureuses femmes qui essayaient de gagner honnêtement leur vie de la sorte. Aucun vraiment. Est-ce que par hasard les fleurs seraient devenues objet de scandale, ou bien admettrait-on qu'on nous les montrât seulement derrière une épaisse vitrine?

Qui sait? Dans tous les cas, il faut avouer que le préfet de police a été pour une fois assez mal inspiré. Qu'il interdise les loteries dans les baraques du jour de l'an, cela se comprend à la rigueur. Pour expliquer sa décision il a le droit de prétendre que les passionnés de ce genre de sport sont trop manifestement roulés. Et il a vraisemblablement raison, bien que pour rester logique, il conviendrait d'étendre la mesure à tous les jeux de hasard. C'est une entreprise assez difficile que M. Hennion ne doit pas avoir encore dû tenter.

Mais quels sévères reproches pourrait-il adresser aux marchandes de fleurs? Elles n'ont rien fait qui puisse scandaliser les honnêtes gens; elle n'encombrent pas les voies publiques, elles ne gênent pas la circulation. Au contraire, il ne serait pas exagéré de dire qu'elles apportent souvent une note délicieuse de gaieté dans beaucoup d'endroits assez tristes. Alors n'aurait-on que de mauvais prétextes à opposer aux protestations de ceux qui pensent que la disparition des marchandes de fleurs n'est pas une des premières nécessités de l'heure.

Il y a autre chose à faire. Au lieu de s'acharner sur les femmes qui vendent des bouquets de violettes ou de mimosas on ferait sans doute mieux d'employer cette énergie ailleurs.

Et que vont dire demain nos gracieuses midinettes quand elles ne trouveront plus à la sortie de l'atelier ces petits brins de fleurs qui donnaient à leur sourire un parfum de printemps? Chargera-t-on les agents de leur annoncer que le grand fleuriste d'en face remplace désormais celles qu'elles ne verront plus?

Le bouquet de deux sous est mort. C'est dommage et c'est grande pitié. Nos midinettes n'auront plus leurs corsages fleuris; et ce sont justement ces corsages qui importent. Les œillets à vingt francs arborés aux boutonnières des noceurs, et que les grands fleuristes seuls possèdent, ne sont pas intéressants.

Les œillets à dix centimes gentiment posés sur la gorge naissante de nos petits trottins ont une autre signification. On n'avait pas le droit de les détruire, ceux-là.

Maurice BIGOT.

CHRONIQUE LOCALE

BONS DÉBUTS

La Déclaration ministérielle a produit le meilleur effet dans le parti républicain.

On peut dire que depuis longtemps on n'avait entendu un chef de gouvernement préciser avec autant de fermeté sa volonté de ne s'appuyer que sur une majorité de gauche.

De telles déclarations permettent bien d'espérer qu'enfin une politique clairement, hautement républicaine, va succéder à la combinaison nationalo-opportuno-cléricale qui avait permis à la réaction de faire commodément toutes ses petites affaires.

M. Doumergue n'a pas caché son sentiment ni celui de ses collaborateurs sur l'œuvre qu'ils ont l'intention de poursuivre.

La question laïque sera solutionnée et dès lundi la discussion du projet de loi sera continuée.

La R. P. pourra attendre à l'ombre encore longtemps avant de réparer et dans tous les cas, avant d'être appliquée. Les esprits peuvent en faire leur deuil; le nouveau Gouvernement ne laissera pas s'éterniser un débat sur une question sans intérêt pour le pays et dangereuse pour le parti républicain.

La durée du service militaire a dit M. Doumergue, n'est pas un dogme, laissant entendre ainsi que le plus tôt possible la question de la réduction des 3 ans serait examinée.

Mais dès demain, le Gouvernement a un devoir à remplir à l'égard des officiers républicains. La jésuiterie triomphait ces derniers temps dans l'Etat-major et dans le commandement de la plupart des garnisons.

Il faut rendre confiance à tous ces officiers qui ne sont cotés et encouragés qu'autant que leurs opinions ne soient pas républicaines.

Sur ce point, le nouveau ministre de la Guerre semble prêt à agir. Ce ne sera pas trop tôt. Les officiers républicains attendent avec impatience que justice leur soit rendue.

Le nouveau ministre aura des batailles, de rudes joutes à soutenir; il n'y a qu'à lire les journaux cléricaux pour constater le dépit qu'ils éprouvent de l'arrivée au pouvoir des hommes décidés à faire l'œuvre républicaine.

Mais comme l'a déclaré le Président du Conseil dans sa réponse aux interpellateurs, jeudi, à la Chambre, le Gouvernement trouvera une majorité de démocrates pour repousser les assauts de la réaction: « Au surplus, le pays, a-t-il ajouté, veut savoir s'il y a dans le Parlement une majorité républicaine ».

A la veille des élections législatives le pays a bien le droit de savoir enfin où sont ses défenseurs. Le nouveau ministre s'emploiera à lui donner cette satisfaction.

LOUIS BONNET.

Au ministère du Commerce

M. Malvy, ministre du commerce, des postes et des télégraphes, a constitué son cabinet de la manière suivante:

Chef du cabinet, M. Jean Leymarie, avocat à la Cour d'appel; chefs adjoints, MM. Fernand Trichon, rédacteur au sous-secrétariat d'Etat de la marine marchande; Galezowski, avocat à la Cour d'appel. Chef du secrétariat particulier: M. Gustave Périé, censeur des études de l'école commerciale de Paris; attaché, M. André Touzet, docteur en droit.

Nous sommes heureux de relever parmi les collaborateurs de M. Malvy, le nom de notre compatriote et ami M. Gustave Périé, ancien élève du Lycée Gambetta.

M. Périé compte à Cahors de nombreux amis qui ne manqueront pas de lui adresser leurs félicitations auxquelles nous joignons sincèrement les nôtres.

L. B.

Au sous-secrétariat de la marine

Notre compatriote M. Henri Canguard, qui était chef adjoint du cabinet de M. de Monzie, est maintenant dans le cabinet du nouveau sous-secrétaire d'Etat.

Nous lui adressons nos félicitations.

P. T. T.

Mme Gaudurand est nommée receveuse des postes à Alvinac en remplacement de Mme Faret, retraitée.

Votes de nos députés

Sur la 1^{re} partie de l'ordre du jour de M. Painlevé nos députés ont voté:

Pour: MM. de Monzie, Bécays, Malvy.

La Chambre a adopté par 293 voix contre 137.

Sur la priorité en faveur de la motion additionnelle de M. Lefèvre, repoussée par le gouvernement, ont voté:

Contre: MM. Bécays et Malvy. M. de Monzie s'est abstenu.

La Chambre a repoussé par 283 voix contre 214.

Sur la motion additionnelle de M. Gioux, ont voté:

Pour: MM. de Monzie, Bécays et Malvy.

La Chambre a adopté par 338 voix contre 17.

Sur l'ensemble de l'ordre du jour de M. Painlevé, MM. de Monzie, Bécays et Malvy ont voté pour.

La Chambre a adopté par 393 voix contre 130.

Enregistrement

M. Dellan est nommé receveur de l'enregistrement à Lalbenque, en remplacement de M. Ourcival. M. Fréjaville est nommé receveur à Cazals, en remplacement de M. Moncla.

Gendarmerie

M. Gaillaguet est promu maréchal des logis et nommé à Assier.

Les Pilotes de France

Nous lisons dans *Le Temps* du 7 décembre:

A l'occasion de son dixième congrès annuel, la fédération des pilotes de France, d'Algérie et des colonies, qui compte actuellement 41 sections groupant 507 pilotes, a donné hier soir au Palais d'Orsay, à Paris, un banquet auquel assistaient plusieurs membres du Parlement et la plupart des chefs de service du sous-secrétariat de la marine marchande. Tous les orateurs ont affirmé leur satisfaction d'avoir vu créer enfin le sous-secrétariat de la marine marchande qui était réclamé depuis si longtemps par toutes les corporations intéressées au développement de notre commerce maritime; ils ont fait un vif éloge de l'œuvre accomplie par le premier titulaire de ce nouveau département, M. de Monzie. Ce fut d'abord le président de la fédération, M. Castro, qui exprima le regret profond que causait à tous ses collègues l'absence de M. de Monzie, qui devait présider le banquet; puis le secrétaire général, M. Piquet, du Havre, qui se plaignit du peu d'intérêt que le ministère de la marine témoignait pendant longtemps aux marins de commerce dans cette phrase pittoresque: «... Les côtes de France sont longues. Et la rue Royale n'est pas au coin de notre quai! » MM. Dumont, Guernier et Tissier, députés, affirmèrent que les membres du Parlement sauraient empêcher dans l'avenir la suppression du sous-secrétariat de la marine marchande. M. Tissier déclara qu'il était pour quelque chose dans l'absence de M. de Monzie, puisqu'il avait contribué à la chute du cabinet: « Mais si on avait pu, dit-il, séparer les questions de politique générale et l'œuvre accomplie par M. de Monzie, j'aurais voté d'enthousiasme pour M. de Monzie dont je souhaite et désire le maintien à la tête d'un département où il a rendu tant de services. »

M. Audibert, directeur de la *Défense maritime*, journal des organisations de gens de mer, montra que sous l'impulsion de la fédération des pilotes qui est « l'axe de la propagande maritime », d'importantes réformes avaient été réalisées.

M. Giraut, chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, donna lecture d'une lettre de M. de Monzie dans laquelle étaient rappelés les solutions données à toutes les questions intéressant les pilotes et dans laquelle étaient exprimées les sympathies personnelles du ministre pour le délégué de la fédération. Cette lettre fut accueillie par des applaudissements prolongés.

M. Giraut, chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, donna lecture d'une lettre de M. de Monzie dans laquelle étaient rappelés les solutions données à toutes les questions intéressant les pilotes et dans laquelle étaient exprimées les sympathies personnelles du ministre pour le délégué de la fédération. Cette lettre fut accueillie par des applaudissements prolongés.

M. Giraut, chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, donna lecture d'une lettre de M. de Monzie dans laquelle étaient rappelés les solutions données à toutes les questions intéressant les pilotes et dans laquelle étaient exprimées les sympathies personnelles du ministre pour le délégué de la fédération. Cette lettre fut accueillie par des applaudissements prolongés.

M. Giraut, chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, donna lecture d'une lettre de M. de Monzie dans laquelle étaient rappelés les solutions données à toutes les questions intéressant les pilotes et dans laquelle étaient exprimées les sympathies personnelles du ministre pour le délégué de la fédération. Cette lettre fut accueillie par des applaudissements prolongés.

M. Giraut, chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, donna lecture d'une lettre de M. de Monzie dans laquelle étaient rappelés les solutions données à toutes les questions intéressant les pilotes et dans laquelle étaient exprimées les sympathies personnelles du ministre pour le délégué de la fédération. Cette lettre fut accueillie par des applaudissements prolongés.

M. Giraut, chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, donna lecture d'une lettre de M. de Monzie dans laquelle étaient rappelés les solutions données à toutes les questions intéressant les pilotes et dans laquelle étaient exprimées les sympathies personnelles du ministre pour le délégué de la fédération. Cette lettre fut accueillie par des applaudissements prolongés.

M. Giraut, chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, donna lecture d'une lettre de M. de Monzie dans laquelle étaient rappelés les solutions données à toutes les questions intéressant les pilotes et dans laquelle étaient exprimées les sympathies personnelles du ministre pour le délégué de la fédération. Cette lettre fut accueillie par des applaudissements prolongés.

M. Giraut, chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, donna lecture d'une lettre de M. de Monzie dans laquelle étaient rappelés les solutions données à toutes les questions intéressant les pilotes et dans laquelle étaient exprimées les sympathies personnelles du ministre pour le délégué de la fédération. Cette lettre fut accueillie par des applaudissements prolongés.

M. Giraut, chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, donna lecture d'une lettre de M. de Monzie dans laquelle étaient rappelés les solutions données à toutes les questions intéressant les pilotes et dans laquelle étaient exprimées les sympathies personnelles du ministre pour le délégué de la fédération. Cette lettre fut accueillie par des applaudissements prolongés.

M. Giraut, chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, donna lecture d'une lettre de M. de Monzie dans laquelle étaient rappelés les solutions données à toutes les questions intéressant les pilotes et dans laquelle étaient exprimées les sympathies personnelles du ministre pour le délégué de la fédération. Cette lettre fut accueillie par des applaudissements prolongés.

M. Giraut, chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, donna lecture d'une lettre de M. de Monzie dans laquelle étaient rappelés les solutions données à toutes les questions intéressant les pilotes et dans laquelle étaient exprimées les sympathies personnelles du ministre pour le délégué de la fédération. Cette lettre fut accueillie par des applaudissements prolongés.

M. Giraut, chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, donna lecture d'une lettre de M. de Monzie dans laquelle étaient rappelés les solutions données à toutes les questions intéressant les pilotes et dans laquelle étaient exprimées les sympathies personnelles du ministre pour le délégué de la fédération. Cette lettre fut accueillie par des applaudissements prolongés.

M. Giraut, chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, donna lecture d'une lettre de M. de Monzie dans laquelle étaient rappelés les solutions données à toutes les questions intéressant les pilotes et dans laquelle étaient exprimées les sympathies personnelles du ministre pour le délégué de la fédération. Cette lettre fut accueillie par des applaudissements prolongés.

M. Giraut, chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, donna lecture d'une lettre de M. de Monzie dans laquelle étaient rappelés les solutions données à toutes les questions intéressant les pilotes et dans laquelle étaient exprimées les sympathies personnelles du ministre pour le délégué de la fédération. Cette lettre fut accueillie par des applaudissements prolongés.

M. Giraut, chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, donna lecture d'une lettre de M. de Monzie dans laquelle étaient rappelés les solutions données à toutes les questions intéressant les pilotes et dans laquelle étaient exprimées les sympathies personnelles du ministre pour le délégué de la fédération. Cette lettre fut accueillie par des applaudissements prolongés.

M. Giraut, chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, donna lecture d'une lettre de M. de Monzie dans laquelle étaient rappelés les solutions données à toutes les questions intéressant les pilotes et dans laquelle étaient exprimées les sympathies personnelles du ministre pour le délégué de la fédération. Cette lettre fut accueillie par des applaudissements prolongés.

M. Giraut, chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, donna lecture d'une lettre de M. de Monzie dans laquelle étaient rappelés les solutions données à toutes les questions intéressant les pilotes et dans laquelle étaient exprimées les sympathies personnelles du ministre pour le délégué de la fédération. Cette lettre fut accueillie par des applaudissements prolongés.

M. Giraut, chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, donna lecture d'une lettre de M. de Monzie dans laquelle étaient rappelés les solutions données à toutes les questions intéressant les pilotes et dans laquelle étaient exprimées les sympathies personnelles du ministre pour le délégué de la fédération. Cette lettre fut accueillie par des applaudissements prolongés.

M. Giraut, chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, donna lecture d'une lettre de M. de Monzie dans laquelle étaient rappelés les solutions données à toutes les questions intéressant les pilotes et dans laquelle étaient exprimées les sympathies personnelles du ministre pour le délégué de la fédération. Cette lettre fut accueillie par des applaudissements prolongés.

M. Giraut, chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, donna lecture d'une lettre de M. de Monzie dans laquelle étaient rappelés les solutions données à toutes les questions intéressant les pilotes et dans laquelle étaient exprimées les sympathies personnelles du ministre pour le délégué de la fédération. Cette lettre fut accueillie par des applaudissements prolongés.

M. Giraut, chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, donna lecture d'une lettre de M. de Monzie dans laquelle étaient rappelés les solutions données à toutes les questions intéressant les pilotes et dans laquelle étaient exprimées les sympathies personnelles du ministre pour le délégué de la fédération. Cette lettre fut accueillie par des applaudissements prolongés.

M. Giraut, chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, donna lecture d'une lettre de M. de Monzie dans laquelle étaient rappelés les solutions données à toutes les questions intéressant les pilotes et dans laquelle étaient exprimées les sympathies personnelles du ministre pour le délégué de la fédération. Cette lettre fut accueillie par des applaudissements prolongés.

M. Giraut, chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, donna lecture d'une lettre de M. de Monzie dans laquelle étaient rappelés les solutions données à toutes les questions intéressant les pilotes et dans laquelle étaient exprimées les sympathies personnelles du ministre pour le délégué de la fédération. Cette lettre fut accueillie par des applaudissements prolongés.

M. Giraut, chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, donna lecture d'une lettre de M. de Monzie dans laquelle étaient rappelés les solutions données à toutes les questions intéressant les pilotes et dans laquelle étaient exprimées les sympathies personnelles du ministre pour le délégué de la fédération. Cette lettre fut accueillie par des applaudissements prolongés.

M. Giraut, chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, donna lecture d'une lettre de M. de Monzie dans laquelle étaient rappelés les solutions données à toutes les questions intéressant les pilotes et dans laquelle étaient exprimées les sympathies personnelles du ministre pour le délégué de la fédération. Cette lettre fut accueillie par des applaudissements prolongés.

M. Giraut, chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, donna lecture d'une lettre de M. de Monzie dans laquelle étaient rappelés les solutions données à toutes les questions intéressant les pilotes et dans laquelle étaient exprimées les sympathies personnelles du ministre pour le délégué de la fédération. Cette lettre fut accueillie par des applaudissements prolongés.

M. Giraut, chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, donna lecture d'une lettre de M. de Monzie dans laquelle étaient rappelés les solutions données à toutes les questions intéressant les pilotes et dans laquelle étaient exprimées les sympathies personnelles du ministre pour le délégué de la fédération. Cette lettre fut accueillie par des applaudissements prolongés.

M. Giraut, chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, donna lecture d'une lettre de M. de Monzie dans laquelle étaient rappelés les solutions données à toutes les questions intéressant les pilotes et dans laquelle étaient exprimées les sympathies personnelles du ministre pour le délégué de la fédération. Cette lettre fut accueillie par des applaudissements prolongés.

M. Giraut, chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, donna lecture d'une lettre de M. de Monzie dans laquelle étaient rappelés les solutions données à toutes les questions intéressant les pilotes et dans laquelle étaient exprimées les sympathies personnelles du ministre pour le délégué de la fédération. Cette lettre fut accueillie par des applaudissements prolongés.

M. Giraut, chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, donna lecture d'une lettre de M. de Monzie dans laquelle étaient rappelés les solutions données à toutes les questions intéressant les pilotes et dans laquelle étaient exprimées les sympathies personnelles du ministre pour le délégué de la fédération. Cette lettre fut accueillie par des applaudissements prolongés.

M. Giraut, chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, donna lecture d'une lettre de M. de Monzie dans laquelle étaient rappelés les solutions données à toutes les questions intéressant les pilotes et dans laquelle étaient exprimées les sympathies personnelles du ministre pour le délégué de la fédération. Cette lettre fut accueillie par des applaudissements prolongés.

M. Giraut, chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, donna lecture d'une lettre de M. de Monzie dans laquelle étaient rappelés les solutions données à toutes les questions intéressant les pilotes et dans laquelle étaient exprimées les sympathies personnelles du ministre pour le délégué de la fédération. Cette lettre fut accueillie par des applaudissements prolongés.

fraternelle, sont priés de se faire inscrire chez M. Bourgnou, pharmacie Artigues, avant jeudi soir, 18 décembre.

Ligue des Droits de l'Homme

Les membres de la Ligue des Droits de l'Homme (section de Cahors), sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche matin, 14 décembre, à 10 heures, dans une salle de la Mairie:

Ordre du jour:

Compte rendu du Congrès de Paris.

Compte rendu financier. Renouvellement du Bureau.

Le Président, OZANNE.

LA CIGALE QUERCYNOISE

C'est devant une assemblée nombreuse, élégante et choisie que dimanche 30 novembre, après-midi, la jeune Société Lotoise a donné son premier concert.

Nous remarquons dans la salle: M. Rey, sénateur. M. de Monzie, empêché, s'était fait représenter. M. Calmels, Conseiller municipal du 13^e arrondissement, M. Crabol le jeune secrétaire général de la préfecture du Gers, M. Morbach, avocat, Benjamin Pons, etc...

Toutes les Sociétés du Lot étaient représentées par leurs bureaux respectifs.

Certes, nous sommes obligés de reconnaître que la jeune chorale y a mis beaucoup du sien. Ses chœurs étaient parfaits. « Le Salut beau Midi fut très goûté. MM. Frécheville et Maximy, dans leurs duos « Les Madrilènes » et « Le Directeur et le Ténor » recueillirent des bravos bien mérités, M. Mirès, avec une diction parfaite, débâta « Péri en mer » en artiste. Nos vives félicitations à ce jeune débutant.

Le fameux sextuor quercynois, car il est fameux, obtint un succès sans précédent dans « Les Vendangeurs » et « La Pêche ».

M. Max Dunvyl, nous récita très gentiment « Lucie » d'Alfred de Musset.

Nous avons regretté vivement de ne pouvoir applaudir M^{me} Raynal qui, indisposée, n'a pu venir prendre sa place au programme.

M. Roger Perol fut excellent dans « Le Hannequin ».

Fou rire dans la scène militaire des « Renno-Brach's ».

Mademoiselle Alessio fut surprenante dans « La Paix chez soi » qu'elle interpréta avec beaucoup d'à-propos en compagnie de M. Petitjean. Elle ne le fut pas moins dans «

Mercredi 17 : Relache pour répétition de « Graziella ».
Jeudi 18 : « Guillaume Tell ».
Vendredi 19 : Première de « Graziella », poème romantique en 4 actes et 5 tableaux, de M. Jules Mazellier. Création à Toulouse.

Pharmacie de service

Le Dimanche 14 décembre, le service des Pharmacies sera assuré par la

Pharmacie Arnal
Rue Fénélon.

Avenir Cadurcien

PROGRAMME DU 14 DÉCEMBRE
Allegro Militaire X.
Marquise et Soubrette (Opé) Roux.
Castille (boléro) Avon.
Au Pays Gascon (fant.) Raynaud.
Polka des Pierrettes Allier.
De 15 h. à 16 h. Allées Fénélon.

Etat civil de la ville de Cahors

Du 6 au 13 décembre 1913

NAISSANCES

Bergon Solange-Lucienne-Marie-Louise, rue de la Banque.
Lagarigue Yvette-Charlotte, à la Maternité.
Lagarigue Robert-Firmin-Louis, avenue de Toulouse, 25.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Chapoullie Charles-Isidore, industriel à Biarritz, et Bras Emilie-Françoise-Pauline, s. p. à Cahors.

MARIAGE

Gasc Olivier-Théophile, ouvrier ferblantier, et Poussou Amélie, ouvrière chapelière.

DÉCÈS

Gaillac Pétronille, 79 ans s. p. hospice.
Cardonel Charlotte-Mélanie, v^e Caviole, 75 ans, s. p. rue du Lycée, 7.
Rollés Blaise, 73 ans, charpentier, rue Paramelle, 41.
D^o Marie-Clémence, 20 ans, s. p. hospice.
Marabelle Antoine, 64 ans, domestique agricole, hospice.
Morts-nés, 2.

FOIRES DE LA SEMAINE

du 15 au 21 Décembre

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Lundi 15 décembre : Bach, Montcabrier.
Mardi 16 : Prayssac.
Mercredi 17 : Catus, Concots.
Jeudi 18 : Douelle, St-Caprais.
Vendredi 19 : Francoulès (au village de Pélaçoy), Villeséque.
Samedi 20 : Mauroux, Pomarède.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Lundi 15 décembre : Figeac.
Mardi 16 : Bretenoux-Biars (à la gare).

Mercredi 17 : Assier, Issepts.
Jeudi 18 : Comiac.
Vendredi 19 : Gorses.
Samedi 20 : Capdenac.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Mardi 16 décembre : Rocamadour.
Mercredi 17 : Vayrac, Le Vigan.
Vendredi 19 : Alviçnac, Souillac.
Samedi 20 : St-Denis-les-Martel, Salviac.

Alimentation

AUX PRODUITS FÉLIX LASAYGUES

18, RUE DES CADOURQUES
(MAISON LASSERRE)

AVIS

M. LASAYGUES a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il vient de créer un dépôt de ses pâtés de foies gras truffés chez

M. GAUBERT

Pâtissier, rue Fénélon, à Cahors.

A CÉDER DE SUITE Magasin de Quincaillerie et Armes

S'adresser au bureau du Journal.

Arrondissement de Cahors

Castelnau

Nécrologie. — Jeudi, la population de Castelnau tout entière conduisait à sa dernière demeure le jeune Raymond Faydi, enlevé en 3 jours à l'affection de ses parents par un mal inexorable, à l'âge de 16 ans.

Raymond Faydi était un des excellents élèves de rhétorique du Lycée Gambetta, et c'est seulement samedi dernier qu'il a quitté la classe et le Lycée sous les premières atteintes du mal qui devait l'emporter. Mardi soir il rendait le dernier soupir dans les bras de son père et de sa mère atterrés, affolés et désespérés.

Le Proviseur du Lycée et trois professeurs, accompagnés des 28 élèves de Première sont venus apporter à l'élève et au camarade disparu le témoignage de leurs regrets émus.

Au cimetière, M. le proviseur Leschi et le jeune Etienne Alard, élève de 1^{er} ont, en termes excellents, dit le dernier adieu à Raymond Faydi, en présence d'une foule en larmes.

Qu'il nous soit permis, à notre tour, d'exprimer à notre ami Faydi père et à sa femme, si cruellement frappés dans leurs affections et dans leurs espoirs, toute notre sympathie attristée et vraiment douloureuse.

L. L.

Concots

L'affaire (suite). — Nouvelle phase.

Nous apprenons que parmi les victimes de l'affaire des timbres-retraite, plusieurs, ayant trouvé insuffisants les résultats de leur plainte, viennent d'en appeler à une juridiction supérieure.

En la circonstance, nous croyons devoir suspendre notre exposé des faits ; nous le reprendrons en temps opportun.

Mais en attendant, à ceux qui croient ou prétendent voir de la politique dans cette affaire, même au microscope, il n'en trouveront pas. C'est une affaire d'honnêteté et de justice. Il y a eu des abus, des fautes graves, tant pis pour les coupables.

Les mesures doivent être les mêmes que ce soit le parti dont ils peuvent se réclamer ; il peut être naturel qu'ils se soutiennent entre eux, mais contre eux doivent se retourner tous les honnêtes gens.

Albas

Adresse de félicitations. — Le Comité Républicain de défense et d'action démocratique d'Albas est heureux d'adresser à M. Malvy, député du Lot, ministre du commerce, ses plus chaleureuses félicitations pour sa participation au nouveau ministère.

Nos électeurs des campagnes l'ont toujours vu avec plaisir lutter pour le parti républicain radical et radical-socialiste et le remercient d'être toujours un vaillant défenseur de l'impôt sur le revenu si ardemment demandé afin d'alléger les charges si lourdes et inégales de l'impôt.

Morlens, président ; Ballandé, vice-président ; Castagné, municipal ; Bataille, secrétaire ; Delcrois, trésorier ; Milhau, assesseur ; Guilhou, assesseur.

Prayssac

Grand concours de porcs gras. — A l'occasion de la grande foire grasse du 8 janvier 1914 qui attire tous les ans à Prayssac les éleveurs de toute

la région, les primes suivantes seront distribuées :

1^{er} prix, 20 fr. ; 2^e prix, 18 fr. ; 3^e prix, 14 fr. ; 4^e prix, 10 fr. ; 5^e prix, 8 fr. ; 6^e prix, 5 fr. ; 7^e prix, 4 fr. ; 8^e prix, 3 fr.

La distribution des récompenses aura lieu à la mairie à 3 heures.

Les animaux devront être rendus sur le champ de foire à 11 heures du matin, heure à laquelle commenceront les opérations du jury.

Le Maire,
A. PÉNEL.

Vers

Acte de probité. — Le 9 courant, jour de foire à Vers, le sieur L... se présenta au guichet du bureau de poste afin d'envoyer un mandat. Il présenta au receveur, pour solder le montant, un billet de banque, sur lequel on lui remit la monnaie. Ayant ramassé son argent, M. L... partit, laissant par mégarde une pièce de 20 francs sur le guichet. Heureusement pour lui, la femme de ce fonctionnaire s'aperçut à temps de l'oubli et courant après lui, s'empressa de le rejoindre afin de lui restituer le louis oublié. Nos félicitations à cette honnête personne pour cet acte de probité.

Arrondissement de Figeac

Puybrun

Renard à deux pattes. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, un renard à deux pattes a été surpris dévalisant le poulailler de son voisin.

Vers les 3 heures du matin, les propriétaires de la maison entendant du bruit dans leur poulailler, ouvrirent une croisée pour se rendre compte de ce qui se passait. Ils virent une femelle emportant une poule ; oubliant dans sa hâte une mauvaise paire de chaussures qu'on a trouvé sur les lieux.

La semaine dernière le même fait se produisit un peu plus loin, mais dans le même quartier.

Il serait à souhaiter que ces indésirables, étrangers à la localité, aillent s'établir ailleurs ; en attendant les propriétaires de poulaillers sont bien décidés à faire bonne garde.

Marcihac

Déclarations de chevaux. — Les propriétaires qui au cours de l'année 1913 auraient changé de chevaux, juments, mulets, ainsi que ceux qui en ont acheté ou vendu sont priés de venir faire la déclaration à la mairie dans le plus bref délai.

Livernon

Société de protection des Dolmens du Quercy. — La réunion constitutive de la Société aura lieu le 21 décembre 1913 à onze heures du matin à la mairie de Livernon.

Ordre du jour :

- 1^o Nomination du bureau définitif ;
- 2^o Désignation du lieu de la seconde assemblée de la Société ;
- 3^o Travaux à effectuer pendant le 1^{er} exercice ;
- 4^o Un banquet réunissant les sociétaires aura lieu à midi. Le prix en est fixé à 4 fr. par tête.

Adressez son adhésion à M. Cenebières agent-voyer à Livernon avant le 15 courant.

Assier

Brûlée vive. — Mercredi dernier, la jeune Aline Lafargue, âgée de sept ans et demi, se rendait à l'école libre, munie d'une chaufferette.

En chemin le feu prit à ses vêtements. La pauvre petite dut certainement crier et se débattre ; malheureusement, personne à ce moment ne passait à cet endroit pourtant assez fréquenté.

Quand on trouva la malheureuse

enfant, son corps, encore fumant était à moitié carbonisé.

De tels événements excitent la pitié de tous.

Brengues

Comité radical. — Les membres du comité radical de Brengues sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le dimanche 14 décembre à 10 heures du matin, salle Hugon.

Le Secrétaire,
Edmond LAPERGUE.

Arrondissement de Gourdon

Labastide-Murat

Un peu de lumière s. v. p. — De toutes parts, dans les cantons voisins et ailleurs, les conseils municipaux prennent des délibérations en vue de l'éclairage des rues. Seul notre chef-lieu est à l'arrière-garde.

Il serait à souhaiter que nos édiles imitent leurs collègues et que quelques lampes seraient-elles à pétrole, illuminent les carrefours les plus passagers.

Un fin de non recevoir a toujours accueilli les demandes réitérées de la population.

Il est vrai que l'ancien conseil n'était au grand jour que deux choses, obscurité et obscurantisme.

Fajoles

Dimanche 7 décembre, le comité radical-socialiste de Fajoles, s'est réuni en un banquet pour fêter le docteur Constant, son représentant cantonal.

Plus de cent électeurs s'étaient rendus à cet appel. Au champagne offert par le sympathique conseiller général, le citoyen Auguste Barry, au nom du comité, dit, en termes excellents, combien tous ses amis étaient heureux d'avoir à leur tête un mandataire républicain éprouvé, et sûr, en qui ils ont placé toute leur confiance.

Après lui, le docteur Constant, en quelques paroles, des plus nettes, s'éleva contre la politique de ceux qui, au mois d'août dernier, s'étaient efforcés de jeter le trouble dans les esprits, et c'est au milieu des applaudissements, qu'il déclara n'éprouver aucun ressentiment, et vouloir faire l'accord dans la commune, entre toutes les fractions du parti républicain radical, qui ne doit pas se diviser, mais s'unir plus que jamais dans l'avenir.

La journée de dimanche fut des meilleures pour les républicains de la commune de Fajoles.

Le Comité.

Reilhaguet

Au Comité. — Le bureau du comité radical et radical-socialiste de Reilhaguet adresse à M. Malvy, député du Lot, ses plus vives félicitations à l'occasion de son entrée dans le ministère, l'assurance de son dévouement le plus absolu et compte sur lui pour faire assurer le triomphe de l'impôt sur le revenu.

Pour le Bureau :
Le Président, PUGNET.

CHEZ NOS VOISINS

MONSEMPRON

Postes

M. Domingue, ancien militaire, est nommé facteur rural à Monsempron.

Le Théâtre-Français vient de fêter, avec un vif éclat, la millième représentation du *Cid*. A cette occasion, *Les Annales* publient de belles pages littéraires de Jules Lemaitre et René

Doumic, de piquants souvenirs inédits de Mounet-Sully, et de vibrants poèmes d'Henry de Régnier, André Rivoire et Jules Truffier, qui, avec la reconstitution anecdotique de la première du *Cid* au Théâtre du Marais, réalisée par Jean Thouvenin, les curieuses « pages oubliées » de Fontenelle et de Victor Hugo, et les nombreux documents illustrés qui les accompagnent, forment le plus vivant commentaire et la plus pittoresque monographie du chef-d'œuvre de Corneille. Cette impatante série ne porte pas préjudice, d'ailleurs, aux autres sujets d'actualité, qui sont traités, comme toujours, avec autant de compétence que de tact et de talent, par les collaborateurs habituels des *Annales* : Jules Bois, Léon Péle, Pierre Grimsty, Georges Derville, Albert Dayrolles, Salagnac, Yvonne Sarcely, le Bonhomme Chrysale, etc.

On s'abonne aux bureaux des Annales, 51, rue Saint-Georges, Paris, et dans tous les bureaux de poste : 10 fr. par an (étranger : 15 fr.). Le numéro : 25 centimes.

Le premier numéro de la nouvelle série scolaire (1913-1914) du *Journal de l'Université des Annales* vient de paraître avec un sommaire particulièrement brillant, où nous relevons le texte intégral des belles conférences faites récemment, dans la coquette salle de la rue St-Georges, par Jean Richepin, sur « La Mère de Napoléon » ; par Frédéric Masson, sur « La Mère de Napoléon » ; par Henry Roujon, sur « Le Bon Roy Henry » par Emile Verhaeren, sur « La Vie Flamande ». Agrémentes d'illustrations artistiques qui les commentent judicieusement, ces morceaux oratoires ou ces fines causeries auront, à la lecture, le même succès qu'ils ont obtenu naguère devant les auditoires charmants et attentifs qui les ont déjà chaleureusement applaudis.

Le numéro : 60 centimes. Abonnements : l'Année scolaire (25 n^{os}), 10 francs (étranger : 15 francs), 51, rue Saint-Georges, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 214^e livraison (6 Décembre 1913).

M. Tapinois, détective aviateur, par J. Jacquin et A. Fabre. — Sculptures préhistoriques, par Marie Denker. — Les aventures d'un globe-trotter, par Jacques Freneuse. — Tante Claude, par Julie Borius. — L'Horloge de Saint-Jean à Lyon, par B. de Ribemont. — La fatigue et la résistance des pièces d'artillerie, par Pierre de Mériel.

Abonnements. France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes. Librairie Hachette et C^o, 79, boulevard Saint-Germain.

Lire dans « LA NATURE » (N^o 2146 — 13 décembre 1913)

Le Canal de Panama

Historique. — Souvenirs de Panama pendant la période française. — Le canal de Panama, construction, exploitation. — La fièvre jaune à Panama. — Les conséquences économiques de l'ouverture du canal et les intérêts français.

LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie. 120, boulevard St-Germain. — Paris.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 13 décembre.
Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Ferdinand Bac, souvenirs d'exil (I). Le centenaire de 1814. G. Lacour-Gayet de l'Institut, II. La Campagne de France, (avec une carte.) André Bellessort, III. Bernardin de Saint-Pierre. Paul Adam, vues du Sénégal. Paul Acker, les Demoiselles Bertram (IV). Péladan, les Carrache au Salon d'automne.

Revue étrangères. Revue économique et financière. La vie mondaine. La vie familiale. La vie médicale. Courrier théâtral. Chronique sportive.

PARTIE ILLUSTRÉE

Le centenaire de 1814 : Bernardin de Saint-Pierre, par Lafitte. Le voyage à l'île de France, par F. Dessenne, gravé par Dupont. Les Etudes de la nature, par F. Dessenne. Paul et Virginie, par Lafitte, gravure de Roger. Paul et Virginie, par Moreau le Jeune, gravure de Dambun. Paul et Virginie, par Girodet, gravure de Roger. Paul et Virginie, par Prudhon, gravure de Roger. Paul et Virginie, par J. Vernet, gravure de Longueil. Paul et Virginie, par Isabeau, gravure de B. Roger. Oudinot, par D. Robert. Marmon, par Muner, gravure de Forster. Maedonald, par P. Guérin, gravure de Renard. Caulaincourt, par Belliere. Plan de la campagne de France. Augereau, par Froili. Mortier, par Maurin. Bataille de Montmirail, 11 février 1814. Le peuple de Paris secourant, devant la porte Saint-Martin les prisonniers ennemis (février 1814). Les bonnes nouvelles, le 12 février 1814. L'organisation de la garde nationale de Paris (février 1814). Combat de Fère-Champenoise.

Souvenirs d'exil : Baron Ferdinand de S... commandant de cheveaux-légers autrichiens, dit « le Vengeur de Marie-Antoinette ». Le château du baron Ferdinand de S..., d'après une lithographie de 1814.

Le Salon d'automne : Le Bon Larron, par G. Desvallières. L'Annocation, par Maurice Denis.

Le nouveau Cabinet : M. Doumergue, sénateur, chargé de constituer le nouveau ministère qui remplace le cabinet Barthou.

Actualité : M. Gabriel Fauré, membre de l'Académie des Beaux-Arts directeur du Conservatoire.

Les prix littéraires : M. Marc Eder, qui vient de recevoir le prix de l'Académie Goncourt pour son ouvrage : « Le Peuple de la mer. Mme Camille Marbo, qui vient d'obtenir le prix de la Vie heureuse, pour son ouvrage : la Statue voilée.

Les Conférences de La Revue Hebdomadaire : M. Henry Cochin. M. Ph. Crozier, ambassadeur de France.

L'Instantané, partie illustrée de la Revue hebdomadaire, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

MELROSE
RÉGÉNÉRATEUR
favori des CHEVEUX
Rend progressivement aux CHEVEUX GRIS la NUANCE NATURELLE, arrête la chute, les fait repousser et enlève les pellicules. Chez les Coiffeurs et Parfumeurs. Dépôt : 26, rue Étienne-Maurois - PARIS

GRÈME SIMON
Unique pour la Beauté du Visage
et les soins de la peau.

SAVON DES PRINCES DU CONGO
Méfiez-vous des imitations. — V. VAISSIER.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 12 décembre 1913.
Le marché est inactif et généralement lourd.

La Rente française s'inscrit à 86,15. Les fonds d'Etats sont irréguliers. L'Extérieure espagnole fléchit à 91,50 et le Serbe à 84,05. L'Italian et le Turc sont par contre mieux tenus à 99,42 et 87,70 respectivement. Les emprunts russes perdent du terrain : le 30/0 1891 est à 75,25, le 1896 à 73,40, le 5/0 0/1906 à 103,10, le 4 1/2 1909 à 101 et le Consolidé à 95,45.

Lourdeur des établissements de crédit. La Banque de Paris recule à 1727, le Comptoir d'Escompte à 1052, le Crédit Foncier à 870 et le Crédit Lyonnais à 1690.

Dans le groupe des chemins français, l'Est cote 927, le Lyon à 1284 et le Nord à 1709.

Le Rio-Tinto est en baisse à 1801.

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

Diane et Blanche

XXXIX

Une scène intime

A peine cette résolution venait-elle de se formuler dans son esprit qu'elle quitta brusquement sa chambre et qu'elle se dirigea vers l'appartement de M. de Presles.

Avant d'y pénétrer la malheureuse femme devait subir une de ces humiliations dont la blessure est bien autrement douloureuse que celle d'un coup de couteau.

Dans un coin de l'antichambre qui précédait la bibliothèque, un domestique était assis.

Il se leva en voyant madame Herbert et il lui dit du ton le plus respectueux, mais sous lequel perçait la haine joyeuse et satisfaite du valet qui peut blesser impunément son

maître :

— Madame, monsieur le comte ne reçoit personne...

Diane regarda cet homme avec étonnement.

Elle crut qu'elle avait mal entendu, ou tout au moins qu'elle avait mal compris, et elle murmura :

— Que venez-vous de me dire ?...

Le valet salua plus bas encore que la première fois, et il répéta sa phrase :

— Madame, monsieur le comte ne reçoit personne...

— Suis-je devenue folle ? pensa Diane, ou bien une seule nuit m'a-t-elle changé à ce point qu'un valet de ma maison méconnaisse mon visage ?... Pendant les longues heures de la nuit précédente, Diane avait tant souffert que cette dernière supposition lui sembla presque admissible.

— Est-ce que vous ne me connaissez pas ? demanda-t-elle d'une voix étrange et décomposée comme celle d'une somnambule.

Le domestique eut aux lèvres un sourire ironique.

— Oh ! madame, répondit-il, j'ai l'honneur de reconnaître à merveille la fille aînée de monsieur le comte...

— Mais, alors, que me dites-vous donc ?

— J'ai eu l'honneur de dire à madame, que monsieur le comte ne recevait pas...

— Est-ce que je suis quelqu'un, moi ?...

Et Diane, qui ne comprenait pas encore, fit un mouvement pour passer.

Le valet se plaça entre elle et la porte, toujours avec respect, et d'un ton mielleux, il articula les paroles suivantes :

— Madame me force à lui confier que j'ai reçu de monsieur le comte la consigne spéciale de prier madame de vouloir bien ne pas entrer, dans le cas où madame se présenterait pour voir monsieur le comte...

Diane poussa un cri aigu, le cri d'une femme qui s'aperçoit qu'elle vient de marcher sur une vipère.

Un premier mouvement involontaire elle recula de quelques pas, mais sa résolution fut prise aussitôt.

Un geste impérieux, un geste de reine, fit comprendre au valet qu'il moins de porter la main sur madame Herbert, il lui devenait impossible de faire respecter sa consigne.

Il battit en retraite instinctivement, et il s'effaça de manière à laisser le passage libre.

Diane se précipita jusqu'à la porte qu'elle ouvrit, et, toute frémissante d'une colère indignée qui lui faisait oublier la situation apparente dans laquelle elle se trouvait vis-à-vis du général, elle entra dans la bibliothèque en s'écriant :

— Oh ! mon père... mon père...

est-il bien possible que vous ayez mis des laquais entre vous et votre fille !

A la vue de sa sœur, Blanche, qui se tenait assise sur un siège très bas auprès du fauteuil de M. de Presles, se sentit prise d'une sorte d'effroi et cacha son visage dans ses mains.

— Je lui fais peur ! pensa Diane qui vit ce mouvement, j'épouvante ma fille !... oh ! mon Dieu !

Le général s'était soulevé à demi sur son siège, et, comme la veille, il étendit vers madame Herbert sa main menaçante, en disant d'une voix dont les froides intonations étaient plus terribles que les éclats d'une fureur bryant :

— Que venez-vous faire ici, madame ?... C'est votre frère Gontran que vous cherchez, sans doute ? c'est ailleurs que vous le trouverez...

Diane s'avança jusqu'auprès du vieillard, et tomba à ses genoux en balbutiant :

— Mon père... mon père...

— Relevez-vous, madame, et sortez ! interrompit le général.

— Mon père ! au nom du ciel, daignez m'écouter...

— Je ne veux rien entendre...

— Mon père, ayez pitié de moi... je souffre !

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Faillite de sieur Emile MARTY, horloger bijoutier, demeurant à Cahors, 5, Rue Fénélon, 5.

Convocation des Créanciers pour vérification des créances

(PREMIER AVIS)

Messieurs les créanciers de la dite faillite sont invités à se rendre en la salle des audiences du tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice, pour être procédé, sous la présidence de Monsieur le Juge Commissaire de la dite faillite, à la vérification de leurs créances.

Cette vérification commencera le vendredi dix-neuf décembre prochain, à quatorze heures et demie.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatre cent quatre-vingt-treize du Code de Commerce.

Le Greffier, E. MANEYROL.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de Noël 1913 et du Premier de l'An 1914
Validité exceptionnelle des billets aller et retour

A l'occasion des Fêtes de Noël et du Premier de l'An, la Compagnie d'Orléans rendra valables, du mardi 23 décembre au dernier train du mardi 6 janvier, les billets aller et retour ordinaires délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et 102.

Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 6 janvier.

L'hiver aux plages Nantaises

Les plages Nantaises si fréquentées l'été sont aussi de délicieux séjours d'hiver par la douceur de leur climat.

En vue de faciliter l'hivernage dans ces stations, la Compagnie d'Orléans délivrera à titre d'essai, du 1^{er} novembre 1913 jusqu'au mercredi précédant la Fête des Rameaux 1914, aux familles d'au moins 3 personnes, des billets d'aller et retour collectifs à prix réduits dits « Billets d'hivernage ».

Ces billets sont délivrés sous condition d'un parcours d'au moins 150 kilomètres (aller et retour) de toute gare du réseau d'Orléans pour les stations comprises entre Pornichet (inclus) et le Croisic (inclus).

Leur validité est de deux mois, non compris le jour de départ, avec faculté de prolongation d'un mois moyennant un supplément de 10 0/0 du prix primitif.

Trains rapides et express de jour et

de nuit, voitures directes 1^{re}, 2^e, et 3^e classes, lits-toilette, compartiments-couchettes, wagons-restaurant.

Représentants

demandés p^r placer Huiles, Savons, Cafés, Primes riches, Bon. Commissions. Louis Maureau, prop. Salon (B.-d.-R.) Maison de confiance. Fondée en 1857.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales

8, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 6 heures

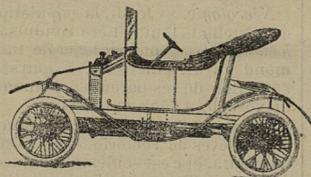
Le propriétaire-gérant :
A. COUESLANT.



LACTINA SUISSE

MARQUE À L'ANCRE
ALIMENT COMPLET POUR
VEAUX & PORCELETS
GRANDE ÉCONOMIE SUR LE LAIT NATUREL
28 ANS DE SUCCÈS
Usine et Bureaux, Place des Charpenes, LYON
En vente chez les Dépositaires, Vétérinaires, Pharmaciens, Grainetiers, Epiciers, Quincailliers, etc.

CHAUFFEURS



Connaissez-vous
LES NOUVEAUTÉS 1913 ?

C'est la nouvelle 10 HP PANHARD et LEVASSOR c'est un chef-d'œuvre de mécanique qu'on imite mais qu'on n'égale pas.

Il en est de même pour nouvelle 10 HP CLÉMENT BAYARD qu'on vous offre au prix de 5.900 fr., toute équipée, d'une superbe carrosserie TORPEDO et pneus MICHELIN.

Voilà la voiture **Robuste, Economique**, fabriquée avec la meilleure conception, les meilleurs matériaux, le meilleur usinage.

Prix américain, mais fabrication Française.

Pour toute demande de renseignements, s'adresser à

L'AUTO-GARAGE ARTIGALAS

Boulevard Gambetta, CAHORS

Seul concessionnaire pour le Lot.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeu 11 Décembre 1913

ESPÈCES	ENTRÉES		REVENU	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	DIRECTES			Les porcs se cotent au 50 k. poids vif.		
	au Marché et à l'Abattoir			1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	1.999			0,85	0,80	0,72
Vaches.....	563	842		0,78	0,72	0,70
Taureaux.....	152			0,76	0,70	0,67
Veaux.....	1.527	1.311	56	1,08	1,05	0,98
Moutons.....	11.679	8.127	1.030	1,10	1,05	1,00
Porcs.....	4.104	2.680		0,54	0,53	0,52

OBSERVATIONS. — Vente un peu plus facile sur les bœufs, veaux et porcs, difficile sur les moutons.

Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

IMPRIMERIES A. COUESLANT

CAHORS (Lot)

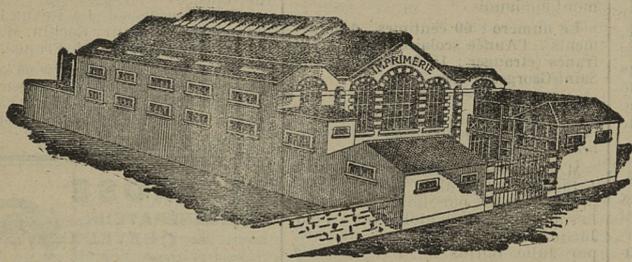
ALENÇON (Orne)

21 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres

LIVRAISON RAPIDE. -- PRIX MODÉRÉS



USINE DE CAHORS

SERVICE D'HIVER (1913-14)

De Paris à Toulouse par Cahors						De Toulouse à Paris par Cahors						De Cahors à Libos																					
739		3		1123		121		23		35		1125		42		16		440-423		1132 (*)		4		122		700		1136					
OMNIBUS		RAPIDE		OMNIBUS		RAPIDE		EXPRESS		DIRECT		OMNIBUS		RAPIDE		EXPRESS		OMNIBUS		EXPRESS		RAPIDE		OMNIBUS		OMNIBUS		OMNIBUS					
PARIS (Orsay) dép.	—	8 20	—	19	»	20 27	22 51	—	—	—	—	—	—	13	»	16 45	15 47	18 3	20 45	23 37	5 18	9 16	—	—	—	—	—	—	—				
PARIS (Aust.) dép.	—	8 30	—	19 10	»	20 37	23 4	—	—	—	—	—	—	13 49	»	17 37	16 37	19 59	21 34	0 27	7 15	10 47	—	—	—	—	—	—	—				
LIMOGES (arr.)	3 16	14 12	—	0 47	»	2 28	8 34	—	—	—	—	—	—	—	»	17 59	17 16	20 42	21 57	—	7 56	11 25	—	—	—	—	—	—	—	—			
LIMOGES (dép.)	6 18	15 41	—	2 23	»	4 5	12 5	—	—	—	—	—	—	—	»	—	17 54	21 25	—	—	8 38	12	—	—	—	—	—	—	—	—			
BRIVE (arr.)	6 45	15 48	—	2 35	»	4 14	13 12	—	—	—	—	—	—	—	»	—	18 2	21 34	—	—	8 47	12 8	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
BRIVE (dép.)	7 21	—	—	2 35	»	4 14	13 12	—	—	—	—	—	—	—	»	—	18 13	21 46	—	—	8 59	12 19	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Gignac-Cressensac	7 40	—	—	2 35	»	4 14	13 12	—	—	—	—	—	—	—	»	—	18 21	21 54	22 35	1 23	9 7	12 27	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
SOULLAC (arr.)	7 40	—	—	4 40	»	14 6	20 23	—	—	—	—	—	—	—	»	—	19 17	6 4	—	—	9 42	15 32	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
SOULLAC (dép.)	7 45	—	—	4 52	»	14 10	20 43	—	—	—	—	—	—	—	»	—	19 31	6 20	—	—	9 54	15 57	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
CAZOULÈS	7 53	—	—	4 52	»	14 10	20 43	—	—	—	—	—	—	—	»	—	19 45	6 36	—	—	10 7	16 10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénélon	8 9	—	—	4 52	»	14 18	20 52	—	—	—	—	—	—	—	»	—	19 54	6 45	—	—	10 16	16 10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nozac	8 19	—	—	5 17	»	14 56	21 33	—	—	—	—	—	—	—	»	—	20 3	6 54	—	—	10 25	16 19	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
GOURDON	8 31	—	—	5 17	»	14 56	21 33	—	—	—	—	—	—	—	»	—	20 17	7 11	23 22	—	10 38	16 28	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Saint-Clair	8 40	—	—	5 17	»	14 56	21 33	—	—	—	—	—	—	—	»	—	20 26	7 20	—	—	10 46	16 42	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dégagnac	8 51	—	—	5 17	»	14 56	21 33	—	—	—	—	—	—	—	»	—	20 35	7 30	—	—	10 55	16 59	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyril	9 2	—	—	5 17	»	14 56	21 33	—	—	—	—	—	—	—	»	—	20 49	7 44	—	—	11 8	17 12	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus	9 13	—	—	5 17	»	14 56	21 33	—	—	—	—	—	—	—	»	—	20 57	7 52	23 43	—	11 15	17 19	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Espère	9 22	—	—	5 17	»	14 56	21 33	—	—	—	—	—	—	—	»	—	21 32	8 36	—	—	11 18	17 33	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS (arr.)	9 32	17 18	—	5 53	»	15 57	22 41	—	—	—	—	—	—	—	»	—	22 2	9 7	0 22	2 58	12 11	18 26	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS (dép.)	9 41	17 23	—	5 58	»	16 7	22 41	—	—	—	—	—	—	—	»	—	22 2	9 7	0 22	2 58	12 11	18 26	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sept-Ponts	9 51	—	—	5 58	»	16 7	22 41	—	—	—	—	—	—	—	»	—	22 2	9 7	0 22	2 58	12 11	18 26	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cieuroc	10 5	—	—	5 58	»	16 7	22 41	—	—	—	—	—	—	—	»	—	22 2	9 7	0 22	2 58	12 11	18 26	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Lalbenque	10 12	—	—	5 58	»	16 7	22 41	—	—	—	—	—	—	—	»	—	22 2	9 7	0 22	2 58	12 11	18 26	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Causade	10 45	18	—	5 58	»	16 7	22 41	—	—	—	—	—	—	—	»	—	22 2	9 7	0 22	2 58	12 11	18 26	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
MONTAUBAN arr.	11 19	18 26	20 36	6 35	»	17 17	24 8	19	—	—	—	—	—	—	»	—	23 45	4 36	—	—	19 5	8 47	10 32	22 46	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOULOUSE arr.	12 31	19 16	21 37	7 50	»	20 2	24 8	19	—	—	—	—	—	—	»	—	23 54	4 46	—	—	19 14	8 56	10 41	22 55	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac						Le Buisson à St-Denis-près-Martel						Toulouse à Capdenac, Brive et Paris											
20 27		22 51		10		6 38		10 58		15 32		19 42		5 26		9 50		12 55		17 42		0 30	
PARIS (Orsay) départ	20 27	»	22 51	»	10	»	6 38	»	10 58	»	15 32	»	19 42	TOULOUSE (dép.)	5 26	»	9 50	»	12 55	»	17 42	»	0 30
St-Denis-près-Martel	5 46	9 34	13 52	»	20 5	»	7 33	»	11 58	»	16 40	»	20 54	CAPDENAC (dép.)	10 12	13 5	16	»	20 58	»	7 16	»	6 6
Vayrac	5 54	10 3	14 3</																				